#JO : Protection des athlètes

Le Comité International Olympique a mis en place un référentiel pour le mouvement olympique. Cette disposition est faite pour protéger les athlètes contre le harcèlement et les abus dans le sport.

Ce référentiel est la dernière initiative en date en matière de protection des athlètes contre le harcèlement et les abus dans le sport lancée par quatre commissions du CIO (athlètes, entourage des athlètes, médicale et scientifique, et femmes dans le sport) en collaboration avec les CNO, les FI, des partenaires externes tels qu'ONU Femmes et des experts en la matière.

Le texte du **référentiel**

L'article **complet**